

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/10/2025 - 27562 - 2004 B 01957 - 453 907 743 - A.Z.L.M.

Sarl A.Z.L.M.

SARL au capital de 5 000.00 euros

Siège social : AVENUE DE LA REPUBLIQUE Ctre Cial des BOUGIMONTS 78130 LES MUREAUX

RCS n°453907743- RCS VERSAILLES

27562

n° de
dépôt



n° de
gestion

24 OCT. 2025 421957

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2025

n° de
facture

n° de
chrono

25713847

Le 30 juin 2025, les associés de la société Sarl A.Z.L.M. se sont réunis en assemblée générale ordinaire à AVENUE DE LA REPUBLIQUE Ctre Cial des BOUGIMONTS 78130 LES MUREAUX à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur SIMAOUI Mustapha.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur SIMAOUI Abdelaziz, propriétaire de 125.00 parts, représentant 125 voix,
- Madame SIMAOUI Latifa, propriétaire de 125.00 parts, représentant 125 voix,
- Monsieur SIMAOUI Mustapha, propriétaire de 125.00 parts, représentant 125 voix, Gérant de la société.
- Madame SIMAOUI Zaina, propriétaire de 125.00 parts, représentant 125 voix,

Soit au total 4 associé(s) présent(s), totalisant 500 Parts sur les 500 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MR SIMAOUI Abdelaziz comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

SA

SL

SM

SZ

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 10 815.00 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 10 815.00 Euros formant un résultat affectable de 10 815.00 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 10 815.00 Euros;

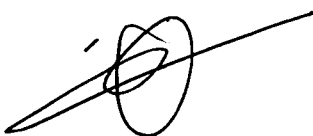
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 16 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à LES MUREAUX,
Le 30/06/2025.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'L' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		Sarl A.Z.L.M.		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		AVENUE DE LA REPUBLIQUE Ctre Cial des B 78130 LES MUREAUX			
SIRET		4 5 3 9 0 7 7 4 3 0 0 0 2 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010	55 000	012	55 000
	incorporelles { Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	21 499	030	17 245
	Immobilisations financières * (1)	040	2 181	042	2 181
	Total I (5)	044	78 680	048	17 245
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060	81 618	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 500	066	1 500
	Créances { Clients et comptes rattachés *	(2) { Autres* (3)	068		070
			072	13 212	074
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	36 825	086	36 825
	Charges constatées d'avance *	092	1 407	094	1 407
	Total II	096	134 563	098	134 563
	Total général (I + II)	110	213 243	112	17 245
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	500		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132			
	Report à nouveau	134	107 814		
	Résultat de l'exercice	136	10 815		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	124 129		
Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	-3 672		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	63 263		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 570)	172	16 569		
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175	-4 293		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	71 868		
Total général (I + II + III)		180	195 998		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	7 765	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFIÉ CONFORME
L'ORIGINAL

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Sarl A.Z.L.M.</u>		Néant ☐ *	
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	435 634
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217 }			214	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	
	Production immobilisée*			222	
	Subventions d'exploitation reçues			224	
	Autres produits			226	
				230	12
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	435 646
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	334 748
	Variation de stocks (marchandises)*			236	-41 621
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	132
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	75 359
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	2 016	244	4 400
	Rémunérations du personnel*			250	39 517
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 606
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	1 118
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 562 }			262	1	
Total des charges d'exploitation (II)				264	422 259
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	13 387
Produits financiers (III) 280				294	664
Charges financières (V)				290	
Produits exceptionnels (IV)				300	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }				306	1 908
Impôt sur les bénéfices* (VII)				310	10 815
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				312	10 815
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	816			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	978			
	Provisions non déductibles*				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			1 908	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU -TE (44. octies A) 987		342	
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A) 181	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quinquies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	Investissements et souscriptions outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345				
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	12 723
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	12 723

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-S13.

CEBLIFIE CONFORME

Sarl A.Z.L.M.

SARL au capital de 5 000.00 euros

Siège social : AVENUE DE LA REPUBLIQUE Ctre Cial des BOUGIMONTS 78130 LES MUREAUX

RCS n°453907743- RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chers associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 10 815.00 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires au cours de cet exercice est de 435 634.41 Euros.
Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 435 646.21 Euros
Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 422 259.41 Euros
Les charges financières au cours de cet exercice sont de 663.80 Euros

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 13 212.19 Euros,
- Les liquidités sont de 36 824.59 Euros,

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 334 747.83 Euros,
- Les variations de stocks de marchandises sont de -41 620.91 Euros,
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 132.39 Euros,
- Les autres achats et charges externes sont de 75 358.75 Euros,
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 4 399.53 Euros,
- Les salaires et traitements sont de 39 516.79 Euros,
- Les charges sociales sont de 8 605.93 Euros,
- Les dotations aux amortissements sont de 1 117.61 Euros,
- Les autres charges sont de 1.49 Euros,
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 est de 10 815.00 Euros.

52

56

551

5A

- L'effectif est de 2 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Immobilisations incorporelles : 55 000.00 Euros
- Matériels et outillages : 17 849.00 Euros
- Matériel de transport : 3 650.00 Euros
- Immobilisations financières : 2 181.42 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 10 815.00 Euros formant un résultat affectable de 10 815.00 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 10 815.00 Euros ;

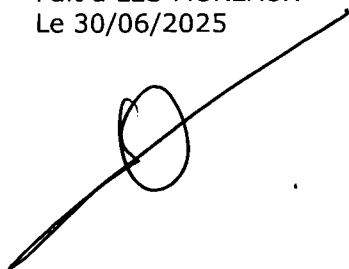
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice écoulé.

Fait à LES MUREAUX
Le 30/06/2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated loop followed by a diagonal stroke.